RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

RCS : AUBENAS
Code greffe : 0702

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AUBENAS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00303
Numéro SIREN : 802 332 528
Nom ou dénomination : 426 EME AVENUE

Ce dépôt a été enregistré le 04/03/2024 sous le numéro de dépôt 1025

426 EME AVENUE
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 2 000 €uros

Siège social :
426, avenue Georges Clémenceau
07 500 GUILHERAND GRANGES

802 332 528 - RCS AUBENAS

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 31 DECEMBRE 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS
ET LE TRENTE ET UN DECEMBRE A DIX HUIT HEURES

L'actionnaire unique de la société dénommée 426 EME AVENUE, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 2 000 euros, divisée en 100 actions de 20 euros chacune,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- Dissolution anticipée de la **SASU 426 EME AVENUE,**
- Fixation du siège de la liquidation ;
- Nomination du liquidateur ;
- Pouvoirs pour formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'actionnaire unique décide la dissolution anticipée de la société **426 EME AVENUE**, à compter du **31 DECEMBRE 2023.**

Cette résolution est adoptée par l'actionnaire unique.

DEUXIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique fixe le siège de la dissolution anticipée de la société **426 EME AVENUE** à l'adresse suivante :

426, Avenue Georges Clémenceau
07 500 GUILHERAND-GRANGES

Cette résolution est adoptée par l'actionnaire unique.

TROISIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique met fin aux fonctions de la Présidente, Madame **Marie-José CELA**, à compter de ce jour et procède à la nomination de Madame **Marie-José CELA**, en qualité de liquidateur de la société **426 EME AVENUE.**

Cette résolution est adoptée par l'actionnaire unique.

QUATRIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique donne tous pouvoirs à Madame **Marie-José CELA**, pour procéder à toutes formalités en découlant.

Cette résolution est adoptée par l'actionnaire unique.

CLOTURE

De tout ce que dessus, l'Actionnaire unique a dressé le présent procès-verbal.

Madame **Marie-José CELA**

